



COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

PROCÈS-VERBAL

26^e SÉANCE TENUE LE 8 JUILLET 2004

DATE : Le 8 juillet 2004

HEURE : 7 h 30

LIEU : Salle Frontenac, Château Cartier, secteur Aylmer

PRÉSENCES :

Membres

- M. Marc Bureau, président, conseiller dist. Wright-Parc-de-la-Montagne (n^o 5)
- M^{me} Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (n^o 8)
- M. Aurèle Desjardins, conseiller district du Lac-Beauchamp (n^o 14)
- M. Claude Coulombe, organismes de logement et coopératives d'habitations
- M. Mario Courchesne, organismes de logement et coopératives d'habitations
- M. Serge Forget, organismes de logement et coopératives d'habitations
- M. Marc-André Laurin, associé au domaine de l'habitation
- M. Benoît Mottard, associé au domaine de l'habitation
- M. François Roy, organismes de logement et coopératives d'habitations
- M^{me} Lucie Tassé, associé au domaine de l'habitation
- M. Robert Tremblay, associé au domaine de l'habitation

Secrétaire

- M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes ressources

- M. Éric Boutet, chef de division planification, réglementation et transport
- M. Charles Hoffman, chargé de programmes
- M^{me} Chantal Lanoix, coordonnatrice / projets
- M. Réjean Martineau, chef de division programmes et projets
- M. Pierre Tanguay, directeur, Service d'urbanisme

Autre

- M. Pierre Bélanger, consultant

DISTRIBUTION : Aux membres de la CPH, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL DE LA 26^e SÉANCE TENUE LE 8 JUILLET 2004

1. Ouverture

On débute l'assemblée à 8 h.

2. Ordre du jour

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Enjeux et piste d'actions
4. Levée de la séance

3. Enjeux et piste d'actions

On rappelle brièvement les principales étapes du processus d'élaboration de la stratégie d'habitation de la Ville de Gatineau tel que précisé dans l'offre de services du consultant (Pierre Bélanger économiste). Par la suite, les participants passent en revue les dix (10) points clés du rapport d'étape intitulé « La politique d'habitation de la Ville de Gatineau, Enjeux et pistes d'actions ». Ledit rapport constitue la version préliminaire du document de base qui pourrait être soumis en septembre prochain aux divers intervenants privés et publics en habitation du Grand Gatineau.

Plusieurs commentaires sont formulés en regard du rapport présenté, notamment sur :

- Les actions de la Ville de Gatineau, en matière d'habitation et de logement, doivent-elles se situer au centre-ville ou dans les nouveaux secteurs ?;
- Le développement résidentiel, dans les nouveaux secteurs, devrait-il être exécuté par phase en vue de favoriser une plus grande diversité des formules d'habitations ?;
- L'importance du rôle d'influence que la Ville de Gatineau peut avoir sur les décisions individuelles;
- Le concept d'étalement urbain et sa signification dans la région de l'Outaouais;
- L'interpellation du gouvernement du Québec, par la Ville de Gatineau, en vue de contrer le phénomène de l'étalement urbain;
- Les outils pour mesurer l'impact fiscal des projets résidentiels sur le quartier et sur la Ville en général;
- Les subventions accordées à des organismes pour la construction de logements sociaux et abordables et sur l'imposition, à ces organismes, de coûts pour les services (changement de zonage, lotissement, préparation de plans, etc.);
- La poursuite des efforts, de la Ville de Gatineau, en matière de logements sociaux et abordables même si la crise du logement semble se résorber;
- La situation frontalière de la Ville de Gatineau;
- La diversité des formules d'habitation;
- La qualité de construction des logements sociaux et abordables;
- Les nouvelles responsabilités, sans enveloppe budgétaire, données à la Ville de Gatineau par le gouvernement du Québec;
- L'identification du minimum souhaitable et requis et non obligatoire des services et équipements des Villages urbains;
- L'élimination de certaines contraintes réglementaires qui sont imposées au niveau du logement social (ex. obligation de céder le logement devenu trop grand).

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL DE LA 26^e SÉANCE TENUE LE 8 JUILLET 2004

Le contenu du document intitulé : « La politique d'habitation de la Ville de Gatineau, 2005 – 2011, Enjeux et pistes d'actions » est accepté avec quelques modifications :

- Page 4, remplacer « Au moins une personne » par « Au moins un employé cadre supérieur »;
- Page 5, ajouter les mots « et convenable » après le mot « suffisante » dans le titre du point clé de la stratégie;
- Page 7, remplacer, dans le dernier paragraphe, le mot « subventionner » par le mot « soutenir »;
- Page 7, ajouter une action précisant le type de « revendication auprès des gouvernements du Canada et du Québec »;
- Page 16, reformuler cette section en vue d'inclure dans le logement public et socio-communautaire les coopératives d'habitations et les habitations partagées;
- Page 22, supprimer les mots « dans le projet IPAC » et le mot « délinquants ».

4. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 50.